

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 AVRIL 2018 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOURLAND Frédéric - CAILLAT Marie-Carmen – LACROIX Jean-Sébastien – GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – CHARDON Laurent - VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents: Elisabeth BOUTERAON (pouvoir à Alain DESPREZ) – Delphine GALLOIS (pouvoir à Frédéric BOURLAND) – Sébastien BENOIT-GUYOD (pouvoir à Robert BONNEFOY) – Fabien CHAVIN-GAZALIER (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX)

Invitée : Mme Virginie PROUVEUR Trésorière

Secrétaire de séance : GANGNERY Véronique

Le 5 avril 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents, Mme Virginie PROUVEUR et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2018

3 – Finances :

3.1 Comptes administratifs 2017

- a) compte administratif 2017 du budget principal de la commune
- b) compte administratif 2017 du budget annexe de la chambre funéraire
- c) compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement Les Crêtets

3.2 Approbation des comptes de gestion 2017

3.3 Affectation des résultats

- a) budget principal de la Commune
- b) budget principal de la chambre funéraire

3.4 Vote des taux d'imposition

3.5 Subvention de fonctionnement au budget annexe de la chambre funéraire

3.6 Subvention de fonctionnement au CCAS

3.7 Budgets primitifs 2018

- a) budget principal de la commune
- b) budget annexe de la chambre funéraire
- c) budget annexe du lotissement Les Crêtets

4 – Signalétique d'intérêt local – renouvellement du groupement de commandes avec la Communauté de communes de la Station des Rousses

5 – Modification de postes

6 – Bilan forestier 2017 et programme de travaux 2018 – Forêt du Risoux et alpage de La Pillarde

7 – Forêt communale des Rousses : application du régime forestier

8 – Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine – Skate Park : demande de subvention au Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ)

9 – Acquisition d'une parcelle de terrain lieu-dit Chez la Claire

10 – Vente d'un terrain constructible à M. et Mme Gangnery : prolongation de la durée du réméré

11 – Quartier des Crêtets : échange de terrain avec le Comité d'Action Sociale de l'agglomération Dijonnaise

12 – Renouvellement du bail commercial du local commercial n°4 de l'Immeuble Favre

13 – Création d'une commission des changements de prénom

14 – Liste des marchés signés par M. le Maire

15 – Questions et informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Véronique GANGNERY secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2018

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2018.

3. Finances :

M. le Maire rappelle la procédure de préparation budgétaire :

- **Travail préparatoire en commission des finances :**
 - 7 décembre 2017 : orientations budgétaires 2018 – redéfinition des projets politiques et présentation des orientations d'investissement (programme du Directeur du Service Technique et besoin des services)
 - 22 mars 2018 : point sur le compte administratif 2017 et réalisation des arbitrages nécessaires à l'équilibre du budget – proposition de maintien des taux des taxes directes locales - proposition de réalisation d'un emprunt (1 500 000 €)
- **Conseil municipal du 5 avril 2018** : vote du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018

M. le Maire précise que le budget primitif 2018 qu'il propose avec la commission des finances est un budget prudent, qui malgré des contraintes financières extérieures fortes, réussit à maintenir un effort d'investissement constant tout en poursuivant les restrictions sur les dépenses de fonctionnement.

Il se caractérise en effet par :

1. Des contraintes financières extérieures fortes :

- a. Reversement sur FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources qui compense les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle) : 307 988 € en 2017 reconduit à l'identique 307 988 € en 2018.
- b. Le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : 120 000 € estimé en 2018
- c. Gel de la D.G.F : enveloppe égale à celle de 2017

2. Un maintien des taux de fiscalité locale

3. Des investissements majeurs :

- a. Mise en sécurité du bâtiment de l'Omnibus : 350 000.00 € TTC
- b. Changement d'une partie des huisseries du FPA : 86 000 € TTC
- c. Construction d'un CIS et d'un bâtiment pour le service technique : 1 214 000 € TTC toutes dépenses confondues, à charge pour la commune
- d. Acquisition d'un véhicule U14 pour le service technique : 215 000 € TTC
- e. Aménagement d'un Skate Park : 100 000 € TTC
- f. Route Royale/Début rue des Clarines : réfection de voirie (64 000 € TTC) + enfouissement des réseaux secs (505 000 €)
- g. Aménagement du carrefour de l'Aube : 73 000 € TTC + enfouissement des réseaux secs (66 000 € TTC)

- h. Réfection de la voirie route du Risoux : 150 000 € TTC, l'autre moitié est prise en charge par l'exploitant de la carrière
- i. Poursuite des études concernant l'aménagement de la traversée de la RN5 : 200 000 € TTC
- j. Eclairage public rue de l'Artisanat : 45 000 € TTC
- k. Travaux d'accessibilité dans les ERP – phase 3 (Centre sportif, gymnase, église, ancienne trésorerie, cinéma): 87 000 € TTC
- l. Entretien des remparts du Fort des Rousses : 36 000 € TTC

Christophe MATHEZ précise que d'autres projets sont inscrits dans le marché de voirie avec des cheminements doux.

L'état de la dette s'élève à 3 700 000 € et court jusqu'en 2031.

3.1 Comptes administratifs 2017

M. le Maire présente les comptes administratifs ci-dessous et remercie les services administratifs et la Trésorerie pour le travail effectué. Puis, il quitte la séance et le conseil municipal siège sous la présidence de Marcel PROST, doyen d'âge, conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

- a) compte administratif 2017 du budget principal de la commune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2017	Réalisations
	CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 323 800,00	1 167 458,02
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 262 100,00	2 208 526,29
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	434 826,00	413 952,23
	66 CHARGES FINANCIERES	110 000,00	102 453,02
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	14,00
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	436 988,00	435 004,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000,00	1 670 424,80
022	DEPENSES IMPREVUES	779,30	0,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	196 691,85	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	312 674,85	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 152 860,00	5 997 832,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2017	Réalisations
	CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	588 106,00	602 288,75
	CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	2 456 433,00	2 461 153,82
	CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 343 321,00	1 361 407,33
	CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	724 000,00	749 435,95
	CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,31
	CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00	1 647 077,75
	CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	26 000,00	15 839,45
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 152 860,00	6 837 205,36
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		839 373,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Chapitre Nature	Budget 2017	Réalisations
	SANS OPERATION	2 293 255,85	366 660,58
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 597 455,85	0,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	237 000,00	0,00
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	3 500,00	3 313,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	355 200,00	347 848,12
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00	0,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100,00	100,00
	45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	15 399,46
	N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	662 900,00	126 387,12
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000,00	5 390,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	654 900,00	120 997,12
	N° 191 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS SUITE A ETUDE ERP	100 000,00	2 493,60
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	100 000,00	2 493,60
	N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	26 000,00	794,40

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 000,00	794,40
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 000 000,00	77 830,52
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	1 980,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	575 000,00	75 850,52
45 COMPTABILITE DISTINTE RATTACHEE	425 000,00	0,00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	117 720,00	85 049,62
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 000,00	5 231,94
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	110 720,00	79 817,68
N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	362 000,00	173 440,63
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 000,00	357,75
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	315 000,00	173 082,88
N° 333 : TRAVAUX DIVERS	131 000,00	85 910,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 400,00	4 656,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 600,00	3 198,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	120 000,00	78 056,00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	652 500,00	446 696,01
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	652 500,00	446 696,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 345 375,85	1 365 262,48

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Opération Chapitre Nature		Budget 2017	Réalisations
SANS OPERATION		5 056 735,85	2 426 915,02
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	312 674,85	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	2 006 088,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		65 000,00	1 670 424,80
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		237 000,00	0,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES		392 000,00	376 119,20
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		314 000,00	354 848,36
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 729 973,00	10 123,20
45 COMPTABILITE DISTINTE RATTACHEE		0,00	15 399,46
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE		287 640,00	0,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		287 640,00	0,00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES		1 000,00	1 234,50
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 000,00	1 234,50
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 345 375,85	2 428 149,52
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			1 062 887,04

Résultat d'Investissement de l'exercice N		1 062 887,04
Résultat d'investissement Reporté Année N-1		-1 597 455,85
Résultat Global d'Investissement cumulé		-534 568,81
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N		839 373,00
Déficit de fonctionnement Reporté Année N-1		-196 763,85
Résultat global de Fonctionnement cumulé		642 609,15
Résultat de l'Exercice N		1 902 260,04
Résultat Global cumulé		108 040,34

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017.

b) compte administratif 2017 du budget annexe de la chambre funéraire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
011	Charges à caractère générale	3 700,00	1 264,68
65	Autres charges de gestion courante	350,00	172,92
66	Charges financières	2 400,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700,00	4 467,28
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000,00	0,00
TOTAL		20 450,00	5 904,88
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			

Articles	Recettes	Crédits 2017	Réalisations
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 500,00	1 070,03
77	Produits exceptionnels	13 326,00	13 326,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	700,00	612,40
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 924,00	0,00
TOTAL		20 450,00	15 008,43
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			9 103,55
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Dépenses	Crédits 2017	Réalisation
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	700,00	612,40
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 500,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 500,00	0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 147,00	0,00
TOTAL		17 847,00	612,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Recettes	Crédits 2017	Réalisations
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 147,00	4 146,53
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700,00	4 467,28
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	9 000,00	0,00
TOTAL		17 847,00	8 613,81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			8 001,41
RESULTATS			
Résultat d'investissement de l'exercice N			8 001,41
Déficit d'investissement Reporté Année N-1			-4 146,53
Résultat Global d'Investissement cumulé			3 854,88
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N			9 103,55
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1			4 923,90
Résultat global de Fonctionnement cumulé			14 027,45
Résultat de l'Exercice N			17 104,96
Résultat Global cumulé			17 882,33

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe de la chambre funéraire.

c) compte administratif du budget annexe du lotissement Les Crêtets

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
011	Charges à caractère général	913 000,00	1 057 783,73
60	Achats et variation des stocks	913 000,00	1 057 783,73
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 527,00	257 526,02
TOTAL		1 170 527,00	1 315 309,75
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2017	Réalisations
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 527,00	1 315 309,75
71	Production stockée	1 170 527,00	1 315 309,75
TOTAL		1 170 527,00	1 315 309,75
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 527,00	1 315 309,75
33	En-cours de production de biens	1 170 527,00	1 315 309,75
001	Déficit d'investissement reporté	257 527,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 428 054,00	1 315 309,75

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 527,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 527,00	257 526,02
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 428 054,00	257 526,02
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-1 057 783,73
RESULTATS			
Résultat d'investissement de l'exercice N			-1 057 783,73
Déficit d'investissement Reporté Année N-1			-257 526,02
Résultat Global d'Investissement cumulé			-1 315 309,75
Résultat de Fonctionnement de l'exercice N			0,00
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1			0,00
Résultat global de Fonctionnement cumulé			0,00
Résultat de l'Exercice N			-1 057 783,73
Résultat Global cumulé			-1 315 309,75

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe du lotissement Les Crêtets.

M. le Maire revient et il remercie le conseil municipal de la confiance qu'il lui accorde.

3.2 Approbation des comptes de gestion 2017

Le Receveur Municipal dresse les comptes de gestion récapitulant les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés (budget principal de la commune et budgets annexes du lotissement des Crêtets et de la chambre funéraire) pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

3.3 Affectation des résultats

a) budget principal de la Commune

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 du budget principal :

- A généré un excédent de fonctionnement de	+ 839 373.00 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 196 763.85 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 642 609.15 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement, déficitaire de 534 568.81 €, corrigée des restes à réaliser suivants :

Dépenses :	279 900.00 €
Recettes :	0.00 €
Total :	279 900.00 €

De fait le besoin de financement s'élève à la somme de 814 468.81 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à la couverture du besoin de financement (d'investissement compte 1068) : 609 084.46 €
- Inscription du déficit d'investissement reporté (report à nouveau débiteur compte 001) : 534 568.81 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 33 524.69 €

b) budget annexe de la chambre funéraire

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 :

- A généré un excédent de fonctionnement de	+ 9 103.55 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 4 923.90 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 14 027.45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter **obligatoirement** au compte 1068
- solde disponible + 14 027.45 €
- A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :
Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) + 14 027.45 €

3.4 Vote des taux d'imposition

M. le Maire fait part de la réunion de la commission des finances qui a débattu sur le maintien ou non des taux des taxes communales directes.

Pour mémoire, les taux ont été maintenus en 2017 :

Taxes	2017
Taxe d'habitation	13.97
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.51
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Après avis de la commission des finances, M. le Maire propose le maintien des taux en 2018 :

Taxes	2018
Taxe d'habitation	13.97
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.51
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.73
Contribution Foncière des Entreprises	13.69

Alain DESPREZ indique qu'il ne voit pas l'effet de la baisse de la Taxe d'Habitation prévue par le gouvernement. Madame la Trésorière répond qu'en 2018, la baisse sera compensée à l'euro près. Il est prévu de réduire la taxe d'habitation sur 3 ans en fonction des revenus des foyers. Les personnes dégreuvées à 100% seront concernées en 2020. Seules les résidences principales sont concernées. Aux Rousses, 40% des logements sont des résidences secondaires et ne seront pas impactés par la réforme de la Taxe d'Habitation. Il n'y a aucun recul pour voir ce qui va se passer en 2019-2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition de 2017 sur 2018.

3.5 Subvention de fonctionnement au budget annexe de la chambre funéraire

Pour abonder le budget annexe de la chambre funéraire 2018, il demande au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 12 200 €.

Le service public de la chambre funéraire exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 12 200 € au budget annexe 2018 de la chambre funéraire. Cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget 2017.

3.6 Subvention de fonctionnement au CCAS

Après avis de la commission des finances du 22 mars 2018, M. le Maire propose le versement d'une subvention de fonctionnement au budget du CCAS d'un montant de 37 000 €.

Le CCAS doit payer et/ou engager en 2018 les travaux suivants :
- changement de la chaudière de La Poste
- isolation et étanchéité d'une façade de la ferme du Quêton

- installation de barres à neige sur le toit de la ferme du Quéton
- étude de faisabilité et maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'appartement de La Poste

Christophe MATHEZ entend dire que les CCAS vont revenir dans le giron des communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S. d'un montant de 37 000 € pour l'exercice 2018.

3.7 Budgets primitifs 2018

a) budget principal de la commune :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2017	Propositions 2018
	CHAPITRE 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE	1 323 800,00	1 232 300,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 262 100,00	2 358 500,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	434 826,00	431 500,00
	66 CHARGES FINANCIERES	110 000,00	100 000,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	22 000,00
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	436 988,00	427 988,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	65 000,00	708 227,28
022	DEPENSES IMPREVUES	779,30	1 000,00
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	196 691,85	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	312 674,85	30 172,41
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 152 860,00	5 311 687,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Libellé compte	Budget 2017	Propositions 2018
	CHAPITRE 70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	588 106,00	618 457,00
	CHAPITRE 73 IMPÔTS ET TAXES	2 456 433,00	2 498 413,00
	CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 343 321,00	1 353 293,00
	CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	724 000,00	748 000,00
	CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00	30 000,00
	CHAPITRE 013 ATTENUATIONS DE CHARGE	26 000,00	30 000,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	33 524,69
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 152 860,00	5 311 687,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Chapitre Nature	Budget 2017	Propositions 2018
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 597 455,85	534 568,81
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	237 000,00	237 000,00
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	3 500,00	3 500,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	355 200,00	344 200,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00	0,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100,00	0,00
	45 COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	0,00	250 000,00
	N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS	662 900,00	774 700,00
	N° 191 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS SUITE A ETUDE ERP	100 000,00	87 000,00
	N° 192 : RESERVES FONCIERES ET TERRAINS	26 000,00	26 500,00
	N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE	1 000 000,00	589 000,00
	N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES	117 720,00	353 500,00
	N° 300 : VOIRIE - RESEAUX - SIDEC	362 000,00	1 083 600,00
	N° 333 : TRAVAUX DIVERS	131 000,00	30 000,00
	N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5	652 500,00	200 000,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 345 375,85	4 513 568,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Opération Chapitre Nature		Budget 2017	Propositions 2018
021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	312 674,85	30 172,41
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	2 006 088,00	116 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		65 000,00	708 227,28
041 OPERATIONS PATRIMONIALES		237 000,00	237 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES		392 000,00	1 046 085,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		314 000,00	3 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 729 973,00	1 506 684,12
45 COMPTABILITE DISTINTE RATTACHEE		0,00	250 000,00
N° 190 : TRAVAUX DE BÂTIMENTS		0,00	78 000,00
N° 194 : CASERNE DES POMPIERS ET BATIMENT TECHNIQUE		287 640,00	415 900,00
N° 222 : DIVERS MATERIELS ET OUTILLAGES		1 000,00	0,00
N° 444 : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE LA RN5		0,00	122 500,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 345 375,85	4 513 568,81
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			0,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune des Rousses.

b) budget annexe de la chambre funéraire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	Dépenses	Crédits 2017	Propositions du Maire
011	Charges à caractère générale	3 700,00	7 500,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00	350,00
66	Charges financières	2 400,00	3 500,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700,00	4 500,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	32,33
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 000,00	12 045,12
TOTAL		20 450,00	27 927,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	Recettes	Crédits 2017	Propositions du Maire
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 500,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels	13 326,00	12 200,00
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	700,00	700,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 924,00	14 027,45
TOTAL		20 450,00	27 927,45
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
0,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Dépenses	Crédits 2017	Propositions du Maire
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	700,00	700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	14 100,00
21	Immobilisations corporelles	4 500,00	5 000,00
23	Immobilisations en cours	1 500,00	500,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 147,00	0,00
TOTAL		17 847,00	20 300,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Articles	Recettes	Crédits 2017	Propositions du Maire
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	4 147,00	0,00

040	opérations d'ordre de transfert entre sections	4 700,00	4 400,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	9 000,00	12 045,12
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	3 854,88
TOTAL		17 847,00	20 300,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			0,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité du budget annexe 2018 de la chambre funéraire.

c) budget annexe du lotissement Les Crêtets :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Propositions du Maire
011	Charges à caractère général	913 000,00	255 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 527,00	4 279 496,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	1 057 784,00
TOTAL		1 170 527,00	5 592 280,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Article	Recettes	Crédits 2017	Propositions du Maire
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	3 108 960,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 527,00	2 483 320,00
TOTAL		1 170 527,00	5 592 280,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Propositions du Maire
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 170 527,00	2 483 320,00
001	Déficit d'investissement reporté	257 527,00	1 315 310,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 428 054,00	3 798 630,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Article	Dépenses	Crédits 2017	Propositions du Maire
16	Emprunts et dettes assimilées	1 170 527,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 527,00	4 279 496,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 428 054,00	4 279 496,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			480 866,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe 2018 du lotissement Les Crêtets.

M. le Maire donne la parole à Mme la Trésorière :

L'année 2017 fut particulière car la dissolution des Zones d'Activités du Bois de l'Ours et André Lizon ont fait remonter des résultats non définitifs dans le compte de la commune.

La commune a gardé une capacité d'autofinancement stable et une capacité d'autofinancement nette de 557 747 €. Cela démontre la solidité des finances de la commune.

2018 va être une année de régularisation. Il sera possible de faire un bilan du lotissement et on aura une situation plus lisible par rapport à une situation actuelle en cours.

Mme la Trésorière présentera une analyse détaillée et une rétrospective sur les 3 dernières années d'ici 3 semaines.

4. Signalétique d'intérêt local – renouvellement du groupement de commandes avec la Communauté de communes de la Station des Rousses

M. le Maire rappelle que par délibération du 19 février 2015, la commune a signé une convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes de la Station des Rousses et les autres communes de la station pour l'achat et la pose de panneaux de signalétique directionnelle.

Cette convention est arrivée à son terme en 2017. Le Président de la CCSR propose à la commune de renouveler ce groupement de commandes pour entretenir la signalétique en place sur les 3 prochaines années et éventuellement acquérir de nouveaux panneaux.

La commune est propriétaire de 67 panneaux.

Le coût de l'entretien annuel par panneau est de 54 € et comprend :

- les frais de gestion assumés par la CCSR, soit 36 €
- les frais de maintenance, soit 18 €

La commune sera donc redevable d'un montant de 54 € pour chacun de ses panneaux puisqu'elle assurera l'entretien par ses propres moyens.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Premier adjoint à signer la convention de mandat au nom de la commune pour les 3 prochaines années.

5. Modification de postes

M. le Maire, après avis favorable de l'adjoint au personnel, propose de modifier les postes ci-dessous dans le cadre de la promotion interne,

Le Conseil Municipal,

Vu la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de modifier les postes suivants :

Nombre de postes	Postes existants	Nouveaux postes	Date de modification
4	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	01/05/2018

M. le Maire précise qu'il s'agit de deux postes au restaurant scolaire et deux postes au service technique.

6. Bilan forestier 2017 et programme de travaux 2018 – Forêt du Risoux et alpage de La Pillarde

Jean-Sébastien LACROIX et Alain DESPREZ présentent le bilan de l'exploitation forestière 2017 et le programme de travaux 2018 pour la forêt communale du Risoux et pour l'alpage de la Pillarde.

Forêt du Risoux :

Bilan 2017 :

	total en €	€/ha
total recettes de fonctionnement	83 255	136
total dépenses de fonctionnement	20 821	34
total dépenses d'investissement	9 930	16
total dépenses	30 751	50
total bilan avec aides	52 504	86
taux de réinvestissement	37 %	

Jean-Sébastien LACROIX donne lecture du programme de travaux forestiers 2018 pour la forêt du Risoux :

- travaux sylvicoles en futaie irrégulière sur les parcelles 9 et 8, combinant éclaircissement des semis, nettoyage, dépressage et remise en état pour un montant de 7 390.00 € HT
 - travaux de maintenance : création de parcellaire, ouverture manuelle, marquage à la peinture, fourniture et pose de plaques de parcelles pour un montant de 1 192.00 € HT
 - et la réfection généralisée de pistes et sommières sur les parcelles 6, 10, 11 et 12 pour un montant de 1 440.00 € HT,
- Soit un total de 10 022.00 € HT.

Il rappelle le legs consenti par M. MANDRILLON au début du siècle dernier :

- la ferme et l'alpage de la Pillarde
- la ferme familiale Mandrillon
- la ferme des Rousses en bas avec pâtures attenantes
- des terrains à la Cure dont une partie fut vendue en 1993 pour financer le Foyer-Logement.

M. MANDRILLON est décédé en 1919 et l'année prochaine cela fera un siècle que ce patrimoine privé est devenu propriété de la collectivité. La Commune l'a bien géré et Alain DESPREZ propose de réfléchir à la manière de célébrer ce geste d'altruisme en 2019, soit à la Pillarde soit au F.P.A.

Pour le chalet d'alpage de la Pillarde, il faut réinvestir dans la gestion des vérâtres car l'action menée par l'alpagiste n'est pas suffisante actuellement pour éradiquer cette plante invasive. Il souhaite que les bénéficiaires du bail à ferme reste acquis au domaine et souhaite qu'une attention soit portée au chalet d'alpage. Il suggère de créer une commission adhoc pour faire un diagnostic du bâtiment et pour que le budget positif de la Pillarde reste acquis à la Pillarde.

Exploitation forestière :

Bilan 2017 :

	total en €	€/ha
total recettes de fonctionnement	696	22
total dépenses de fonctionnement	1245	40
total dépenses d'investissement	0	0
bilan	-549	-18

Prévisionnel 2018 :

	total en €
frais de garderie	150
travaux d'investissement	2061
subvention AURA	562
TOTAL DEPENSES	1 649
RECETTES vente de bois sur pied résineux parcelles 4 et 5	19 000

Les travaux sylvicoles 2018 : Alain DESPREZ pense que les frais de garderie vont augmenter d'ici quelques années. Il présente le devis des travaux qui concernent la parcelle 3 et consistent au dégagement de semis naturels sur une superficie de 6 hectares moyennant un coût de 1 873.00 €. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide de 30 % par la région Rhône Alpe, l'ONF se charge du dossier de demande d'aide.

Alain DESPREZ suggère au conseil municipal de s'interroger sur l'avenir de la ferme des Rousses en bas.

M. le Maire propose que la sépulture de l'avocat MANDRILLON soit rénovée cette année.

7. Forêt communale des Rousses : application du régime forestier

Alain DESPREZ rappelle l'intérêt de l'application du régime forestier : un statut de protection pour l'exploitant, une gestion/cession des forêts publiques et l'adoption d'un mode de gestion durable (exploitation et mise en valeur des forêts) avec des processus qui garantissent les fondements du développement durable. Une forêt correctement exploitée présente plusieurs aspects :

- social : attractivité pour la promenade et le sport, cueillette, chasse,
- préservation de la biodiversité
- apport de revenus économiques

La commune transmet ce patrimoine en bon état aux générations futures.

Ainsi, la commune des Rousses est propriétaire de parcelles cadastrales boisées provenant du transfert de propriété du C.C.A.S. qui ne bénéficient pas du régime forestier.

Ces parcelles se situent sur de bons sols forestiers et supportent des peuplements constitués et productifs. Les limites de ces parcelles sont connues et matérialisées.

La commune disposant actuellement d'une surface boisée relevant du régime forestier de 609 ha 59 a 47 ca, l'application du régime forestier aux parcelles figurant permettrait d'accroître le patrimoine forestier communal géré durablement.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose au conseil municipal de demander l'application du régime forestier à ces parcelles, représentant une surface totale de 11 ha 00 a 62 ca situées sur les lieudits les grands Cernois, le petit Turu, au Sablon, les Perrailles et Fancolet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter l'application du régime forestier pour ces parcelles ;
- de demander à l'ONF de constituer le dossier d'application du régime forestier qui sera présenté à l'approbation de M. le Préfet du Jura ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

8. Conception et réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine – Skate Park : demande de subvention au Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ)

M. le Maire indique qu'un avis d'appel public à concurrence a été diffusé le 5 mars 2018 pour la réalisation d'un espace sport et loisir de glisse urbaine – Skate Park pour un budget estimé à 100 000 € TTC.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du Département du Jura au titre de l'engagement pour les solidarités Territoriales Jurassiennes au taux d'intervention de 20% avec un seuil minimum de dépense éligible de 10 000 € HT par opération, soit une aide d'environ 20 000 €.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental au titre de l'engagement pour les solidarités territoriales jurassiennes (ESTJ) d'un montant de 20 000 €.

9. Acquisition d'une parcelle de terrain lieu-dit Chez la Claire

Suite à une proposition des membres de la succession CRETIN Roger, M. le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'une parcelle ci-dessous désignée :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
H	691	Chez la Claire	8 a 19 ca

Moyennant la somme de 0.30 € le m², soit 245.70 €.

Les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de la Commune et le notaire chargé de la rédaction de l'acte est Me Emmanuelle OUDET-ELIEN à Hauts de Bienne.

Alain DESPREZ indique que la commune est propriétaire de nombreuses parcelles dans ce secteur et qui est important dans le cadre du programme LIFE d'un point de vue environnemental. Le Parc Naturel Régional peut devenir propriétaire de cette parcelle et la rétrocession à la commune pourrait s'opérer par acte administratif.

Robert BONNEFOY remarque que le Parc achète le terrain à 0.11 €/m² et la commune à 0.30 €. La proposition de la famille a un côté affectif et il n'est pas sûr que celle-ci accepte de vendre au PNR. M. le Maire propose de faire cette acquisition de terrain en direct et si quelqu'un vend une autre parcelle, on en parlera au PNR.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle H 691 au prix de 245.70 €, décide par 22 voix (Sandrine GRENIER ne participe pas au vote) de charger Me Emmanuelle OUDET-ELIEN Notaire à Hauts de Bienne de rédiger l'acte, et autorise M. le Maire à signer cette la promesse de vente et tous les documents afférents.

10. Vente d'un terrain constructible à M. et Mme Gangnery

Véronique GANGNERY quitte la salle.

M. le Maire rappelle que par acte du 17 juillet 2015, la commune a vendu à M. et Mme Gangnery une parcelle de terrain à bâtir le long de la route de Trélarce avec une faculté de réméré pendant un délai de 3 ans, dans l'hypothèse de non-construction sur cette parcelle. M. et Mme Gangnery n'ayant déposé aucune

demande de permis de construire, ni effectué aucune démarche visant à l'édification d'une construction, la municipalité a reçu les acquéreurs le 12 janvier dernier. Ils ont affirmé leur volonté de construire en 2018.

Christophe MATHEZ indique que le permis de construire a été déposé le 30 mars 2018.

Afin de permettre à M. et Mme Gangnery de mener à bien leur projet de construction, M. le Maire propose au conseil municipal de prolonger la durée du réméré jusqu'au 31/12/2018.

Gilles BOURQUI demande si la commune a engagé des frais d'assainissement ou d'eau potable. Christophe MATHEZ répond qu'en zone UB, ces travaux sont à la charge de la commune. Les frais de prolongation du réméré sont aux frais de M. et Mme Gangnery.

Si la commune demande l'application du réméré, elle a l'obligation de racheter le terrain et de rembourser les frais.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la prolongation du réméré jusqu'au 31/12/2018

Véronique GANGNERY revient.

11. Quartier des Crêtets : échange de terrain avec le Comité d'Action Sociale de l'agglomération Dijonnaise

Lors du bornage périphérique du quartier des Crêtets, le cabinet de géomètre COLIN a constaté l'implantation par erreur du poste de transformateur sur la parcelle B n° 938 d'une superficie de 50 m².

Ainsi, M. le Maire a proposé au Président du Comité d'Action Sociale de l'agglomération dijonnaise, M. Joël REY, l'échange de terrain suivant :

- le CAS de Dijon cède à la commune des Rousses la parcelle B n° 938 d'une superficie de 50 m² ;
- la commune des Rousses cède au CAS de Dijon la parcelle AB 573 d'une superficie de 66 m².

Cet échange se réalisera sans soulte et la commune des Rousses prend en charge l'intégralité des frais de géomètre et d'acte notarié. France domaine a estimé ces deux parcelles à 4 000 € chacune.

Robert BONNEFOY ajoute que cela permet de réaligner la limite de propriété.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'échange de ces deux parcelles.

Le notaire chargé de la rédaction de l'acte est Me Emmanuelle OUDET-ELIEN à Hauts de Bienne. Sandrine GRENIER ne participe pas au vote

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte notarié au nom de la commune des Rousses.

12. Renouvellement du bail commercial du local commercial n°4 de l'Immeuble Favre

M. le Maire fait part de la demande de Mme Amélie GERARD, commerçante fleuriste, de renouvellement de son bail commercial conformément à l'article L.145-10 du Code de commerce à compter du 1^{er} avril 2018.

Mme GERARD est locataire en vertu d'un acte authentique en date du 19 mars 1982 par lequel la commune a consenti un bail commercial pour une durée de 9 années entières et consécutives jusqu'au 31 mars 1991 pour les locaux suivants : magasin n°4 – Galerie FAVRE – 216 rue Pasteur – 39220 LES ROUSSES. Ce bail a fait l'objet de renouvellements en 1992, en 2003 et en 2009.

Ce dernier renouvellement a été signé pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2018.

Mme GERARD est titulaire de ce droit au bail suite à l'acquisition du fonds de commerce de Mme Edwige MOREL par acte authentique reçu par Me Xavier JACQUES, Notaire à Saint Laurent en Grandvaux, en date du 19 janvier 2010.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le renouvellement du bail pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2027.

13. Création d'une commission de changement de prénom

La loi sur la justice du 21^e siècle (J21) a simplifié la procédure pour changer de prénom.

Auparavant, il fallait passer par un juge pour pouvoir changer de prénom. La demande devait être déposée auprès du JAF du TGI et le recours à un avocat était obligatoire.

La réforme a modifié en profondeur cette procédure en confiant désormais les demandes de changement de prénom à un "simple" officier d'état civil travaillant en mairie, ce qui permet de changer de prénom plus facilement et plus rapidement sans passer par le tribunal ni faire appel à un avocat.

Les nouvelles règles sont applicables aux procédures initiées depuis le 20 novembre 2016.

le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission de changement de prénom afin d'instruire les demandes des personnes désireuses de changer de prénom qui sera composée de : Bernard MAMET – Sandrine GRENIER – Annie BERTHET – Véronique GANGNERY

14. Liste des marchés signés par le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

15. Questions et informations diverses

Environnement :

Alain DESPREZ indique que le nettoyage du village aura lieu samedi 21 avril 2018. Le Comité départemental du ski souhaite que tous s'associent. Le regroupement des bénévoles aura lieu à l'Omnibus à 8 h 30. La SOGESTAR offre le petit déjeuner à 8h30 et le départ aura lieu à 9h15 sur les différents sites. Marcel PROST apportera le café et les croissants à la Doye.

Alain DESPREZ espère qu'il y aura plus de monde que l'an dernier : 15 aux Rousses et 15 à la Doye.

Des courriers spécifiques ont été adressés aux grandes surfaces pour qu'elles participent sur les espaces qui les concernent ainsi qu'au collège, aux écoles, aux associations et au club de foot autour du stade.

Le programme de travail dans les tourbières pour le reméandrage des biefs a commencé : broyage des saules le long du bief février et bief noir, coupe des bouleaux. Une réunion publique sera organisée par le PNR le 23 mai à 18h sur le site.

Pont des arts :

Fabienne DEMOLY indique que cette manifestation a été très réussie, tous les visiteurs et les exposants ont été satisfaits. Elle transmet ses remerciements à Patrick GENRE et à l'association culturelle, ainsi qu'à la mairie qui a participé à la mise en place de cet événement (services techniques et secrétariat). M. le Maire propose de renouveler cette opération dans 2 ans. Ce fut un week-end bien occupé avec le challenge Jean-Marc BRAUD. Il adresse aussi ses félicitations aux skieurs rousselands.

Marie-Carmen CAILLAT regrette que les deux événements aient eu lieu en même temps. Elle pense que cet événement est trop tôt dans la saison.

Communication :

Christophe MATHEZ remercie Mélanie PERRAD, stagiaire qui a travaillé pendant 3 mois sur un projet de communication dans le cadre de ses études. Son projet sera inauguré le 30 juin lors de la fête patronale. Christophe MATHEZ espère que le sujet du stage lui portera chance. Sa soutenance aura lieu le 4 juin 2018 et il s'y rendra. Christophe MATHEZ souhaite accueillir d'autres stagiaires pour travailler sur le thème de l'environnement.

Syndicat des Eaux :

Jean-Sébastien LACROIX, a été sollicité en tant que Président du Syndicat des Eaux. Il fait part de la demande de M. DUBREZ, gestionnaire de la carrière du Risoux pour alimenter en eau la carrière depuis le réservoir du Risoux afin de développer son activité : lavage de sable, installation d'une centrale à béton,

arrosage des poussières. Le volume d'eau annuel est estimé à environ 10 000 m³. Le coût des travaux pour raccorder la carrière serait d'environ 50 000 € à la charge de l'entreprise. Le projet est incomplet car il n'y a pas d'alimentation électrique et le gestionnaire doit obtenir toutes les autorisations des services de l'Etat pour ce projet.

Le Président du Syndicat des Eaux s'interroge sur certains points :

- comment seront traitées les boues ?
- politiquement, lui vend-on de l'eau **potable** pour son activité ?
- quid de la poursuite de son activité dans 5-6 ans à l'issue de son autorisation d'exploitation ?

M. DUBREZ souhaite faire les travaux d'adduction d'eau rapidement avant la réfection de la route du Risoux. Jean-Sébastien LACROIX souhaite qu'une rencontre avec la commune et M. DUBREZ ait lieu rapidement.

Le Président du Syndicat des Eaux indique que les travaux d'amélioration de la filière de traitement de l'eau potable de l'usine des Rousses commenceront dans l'été et seront réceptionnés fin octobre. La continuité du service sera assurée même durant les travaux.

Prochain conseil municipal le 3 mai 2018 à 18h30

Séance levée à 21h08
Le Secrétaire de séance,

Véronique GANGNERY



Le Maire,

Bernard MAMET